

ATELIER TAKMIL

Règlement

Article 1/ Dates et lieu :

La quatrième édition de l'Atelier Takmil aura lieu à Tunis dans le cadre de la 28^{ème} session des Journées Cinématographiques de Carthage (**JCC 2017**) et ce, les **6, 7 et 8 Novembre 2017**.

Article 2/ Objectifs :

Les JCC souhaitent:

- Permettre à des cinéastes africains et arabes de soumettre leurs films, en phase de post-production, à l'expertise d'un jury international, composé de 05 membres.
- Apporter une aide matérielle à la finition de films africains et arabes en offrant des bourses d'aide à la postproduction proposés par des partenaires du festival.

La liste des bourses d'aide et les montants à allouer seront publiés sur le site du festival : www.jcctunisie.org avant la date de clôture des inscriptions.

Article 3/ Prix :

La remise des prix aura lieu à la fin de l'Atelier Takmil.

Article 4/ Description de l'Atelier :

L'Atelier se déroulera sur trois (3) jours (6,7 et 8 novembre 2017) pendant lesquels le réalisateur et le producteur de chaque film seront invités à défendre leur projet devant le jury.

Article 5/ Critères d'éligibilité des films:

Les films présentés doivent être en phase de postproduction et leurs réalisateurs doivent avoir la nationalité de pays africains ou arabes.

- Sont éligibles les longs métrages de fiction ou les documentaires de création d'une durée finale de (60) minutes minimum.
- Sont acceptés des Rough Cuts d'au moins quarante (40) minutes.
- Les copies soumises au jury devront être sous-titrées en anglais.
- Un réalisateur ne peut participer à l'Atelier Takmil qu'avec un seul projet.
- Un producteur peut participer à l'Atelier Takmil avec deux projets maximum.

Article 6/ Modalités de sélection:

La sélection se fera sous la responsabilité de la direction du Festival. Les résultats de la sélection seront annoncés **au plus tard le 30 septembre 2017**.

Article 7/ Inscription des Films :

La date limite d'inscription des films est **fixée au 1^{er} Septembre 2017** (inclus)

Pour cela, il faut:

- a) Remplir en ligne la fiche de pré-sélection pour Atelier Takmil disponible sur le site des JCC.
- b) Envoyer aux JCC la copie du projet, soit par lien Internet, soit en DVD ou en Blue-Ray en 2 exemplaires.
- c) L'adresse postale pour l'envoi des copies est la suivante :

JOURNÉES CINÉMATOGRAPHIQUES DE CARTHAGE
c/o CNCI
2 Avenue Taieb Mhiri, 2078 La Marsa - Tunisie

Les JCC n'ont pas l'obligation de rendre les DVD des films envoyés pour la sélection même si les films ne sont pas sélectionnés.

Article 8/ Films Sélectionnés :

Les films sélectionnés recevront **une notification le 30 Septembre 2017**. La sélection d'un film doit rester confidentielle jusqu'à l'annonce officielle du programme par la direction des JCC.

Les frais d'expédition des matériaux depuis leur lieu d'origine jusqu'à la direction des JCC sont à la charge des candidats.

Article 9/ Invitations et Accueil :

Les JCC prévoient la prise en charge du transport aérien et du séjour du réalisateur et du producteur pendant 5 jours/4 nuits.

Article 10/ Films Primés :

Les films lauréats devront faire figurer la mention obligatoire : «Avec le soutien de l'Atelier Takmil» en incluant le logo des JCC dans le générique du film et dans tous les documents d'information.

La Première arabe du film sera obligatoirement réservée aux JCC pour les films arabes.

La Première africaine du film sera obligatoirement réservée aux JCC pour les films africains.

Article 11/ Règle Générale :

La participation à l'Atelier Takmil implique le respect du présent règlement et du Règlement général des JCC. La Direction Des JCC est seule habilitée à prendre toute décision concernant les points non prévus par le règlement et/ou leur interprétation.